

## Compte-rendu – Réunion publique « Les graffitis dans le 1<sup>er</sup> arrondissement »

**Date** : 6 juillet 2023

**Lieu** : Salles plurielles du Collège Truffaut

**Participants** : 50 personnes

De nombreux habitant.e.s et des conseils de quartier ont interpellé la mairie d'arrondissement au sujet de la prolifération de tags dans le 1er arrondissement de Lyon. Tags, graffitis, street-art font l'objet de diverses lectures sociales, allant de la dénonciation du vandalisme et de la dégradation, à la valorisation d'une expression artistique et d'une esthétique marquant tout particulièrement le territoire du 1<sup>e</sup> arrondissement. La Mairie du 1<sup>er</sup> a donc organisé, sur proposition du Conseil de Quartier Ouest des Pentès, une table ronde publique le 6 juillet à 18h30 au Collège Truffaut, réunissant :

- Julie Vaslin, Docteure en science politique, chercheuse associée au CERAPS (Lille)
- Jérôme Catz, Fondateur et directeur des espaces et centres d'art Spacejunk
- Jérôme COQUAZ, Directeur du Cadre de Vie à la Ville de Lyon

La table-ronde a offert un espace d'échanges entre différents points de vue sur les graffitis dans l'espace public : entretien du cadre de vie, réflexion sur les dynamiques artistiques, comparaison des politiques publiques de différentes collectivités... Ainsi des éléments d'analyse ont permis de prendre du recul dans le débat et de proposer de nouvelles pistes de réponse au sujet des expressions graphiques/visuelles non encadrées dans l'espace public.

### **Déroulé :**

Dans son mot d'accueil, la Maire du 1<sup>e</sup> arrondissement **Yasmine Bouagga**, a rappelé que cette table ronde se tenait dans un contexte particulier de l'actualité, marqué par des mouvements sociaux ayant entraîné de nombreuses dégradations dans l'espace public et sur les bâtiments publics, et une forte augmentation du nombre de tags. Le sujet avait toutefois été soulevé avant, par le Conseil de Quartier Ouest des Pentès, fortement mobilisé sur le sujet. Yasmine Bouagga remercie cette instance de démocratie locale qui alerte sur la qualité du cadre de vie, et souligne les tags peuvent être perçus comme des nuisances dégradant le cadre de vie. Elle rappelle que, dans le même temps, les expressions spontanées sur les murs sont aussi des pratiques anciennes dans le 1<sup>e</sup> arrondissement : affichage sauvage pour des spectacles et des concerts, slogans politiques comme les « collages féministes » ou les revendications dans le contexte des mouvements sociaux, peintures ou sculptures qui deviennent parfois des œuvres « patrimonialisées » comme les yeux de David Bowie rue Neyret, ou les jambes « droit dans le mur » rue de l'Abbé Rozier. Pour donner un exemple du débat sur les pratiques non encadrées, elle rappelle que, deux semaines avant cette table ronde, la police municipale a interpellé et verbalisé un street artiste peignant une interprétation contemporaine d'« Alice au pays des Merveilles » dans le bas de l'impasse Fernand Rey, un endroit régulièrement souillé par les tags (et les mictions), et des riverains ont demandé pourquoi la mairie n'avait pas laissé faire

une fresque qui aurait empêché que le mur soit continuellement taggé... Concernant d'autres tags, la mairie a porté plainte sur certaines signatures récurrentes, malheureusement à ce jour les autorités judiciaires n'ont pas souhaité ou pas été en mesure de poursuivre les personnes physiques autrices des tags. Ces exemples montrent qu'il n'y a, de la part de la mairie, ni laxisme ni laisser-faire, mais un sujet complexe. Yasmine Bouagga souhaite que le débat puisse se tenir sereinement et dans le respect mutuel, et remercie les intervenants, Frédéric Duval qui assure l'animation, et Jeanne Pouenat qui a organisé la soirée.

**Pierre Brenders** prend ensuite la parole au nom du Conseil de Quartier ouest des Pentes, et indique au nom des habitant.e.s être « ouvert à la culture, pas à la souillure ». Il souligne que les murs n'ont pas vocation à servir de publicité gratuite pour lancer des artistes, et regrette que les services de la ville de Lyon manquent de moyens et de personnel. Il souhaite qu'on lance une réflexion sur comment permettre aux jeunes de s'exprimer sans causer de nuisances, et demande des propositions concrètes.

**Julie Vaslin**, politiste, autrice de l'ouvrage *Gouverner les graffitis*, revient sur les perceptions contrastées d'un même objet, selon qu'il est envisagé sous l'angle de la propreté, de l'urbanisme, du tourisme, de la culture. Elle rappelle les trajectoires contrastées d'artistes, en soulignant la porosité entre « artistes exposés » et « délinquants de rue », issus de toutes catégories sociales. Cette ambivalence est inhérente au mouvement d'art urbain, mouvement qui se structure avec la création de festivals dédiés, de chercheurs, d'archivistes, création d'une fédération de l'art urbain en 2018 (ARCANES). En parallèle les pouvoirs publics tentent de faire cohabiter la ville avec ses marges, en recherchant un équilibre entre répression et tolérances. Les politiques municipales ont évolué depuis l'émergence du street-art, avec des politiques de gestion différenciées opposant le « sale taggeur » au « gentil graffeur » (faisant des œuvres figuratives et colorées). Dans les années 2000, les politiques d'effacement se sont renforcées dans certaines villes, notamment à Paris sous Tibéri, qui a consacré des moyens considérables et favorisé la structuration d'un milieu professionnel de l'effacement des tags (référence : <https://mines-paristech.hal.science/hal-01922560/document> ) Les villes cherchent à faire effacer les tags (poursuites pénales, procès...) tout en faisant la promotion du street-art à travers la création de festivals, de mise à disposition de murs libres... A partir de 2010, le sujet est moins traité sous l'angle de la sécurité (les taggeurs ne sont pas ceux qui agressent/volent) mais sous l'angle de l'entretien de la ville et du cadre de vie. En parallèle, les politiques d'art urbain explosent. Depuis 2020, les municipalités s'interrogent sur la dépense de l'argent public sachant que le fait d'effacer les tags est un puit sans fond ; la question de la place de l'art urbain dans les politiques culturelles n'est cependant pas stabilisée et on s'interroge sur l'implication des directions des affaires culturelles dans ce sujet.

**Jérôme Catz**, fondateur des centres d'art SpaceJunk, après avoir rappelé son parcours, explique la complexité de la distinction entre le tag-dégradation et le graffiti- œuvre, car tous les artistes de street art ont commencé par les pratiques illégales du tag, et beaucoup ont continué même en ayant une carrière réussie. Il compare le tag signature à de la calligraphie en mobilisant l'exemple d'une signature de calligraphe japonais qu'un œil non averti ne jugerait pas « belle ». Il souligne que, contrairement aux idées reçues, le tag n'est pas associé à l'insécurité, et il est sociologiquement une pratique plus bourgeoise que populaire.

**Jérôme Coquaz**, directeur de l'Unité Cadre de Vie à la Ville de Lyon, dirige une équipe de 20 personnes, en charge de l'effacement des tags (avec recours également à des entreprises prestataires) et des toilettes publiques. Le détagage coûtait plus d'1M à la Ville (hors masse salariale) en 2022 ; les dépenses ont fortement augmenté en 2023. Une partie de ces frais est couverte par les recettes du « contrat façades nettes », environ 900 000 € dont 830 contrats dans le 1<sup>e</sup> arrondissement. Environ

1/3 des dépenses totales ont lieu dans le 1<sup>e</sup>. Le contrat façade nettes correspond à une logique d'enlèvement à la demande des propriétaires. Une autre logique est celle de l'effacement systématique : cela a été expérimenté en 2019 dans les Pentes de la Croix Rousse, pour un coût global de 200 000 € et de nombreux désagréments (rues fermées pour interventions, pendant 3 semaines). Mais au bout de 15 jours, le bénéfice de l'action n'était plus visible. Sur le plan de la répression, en 2023, 6 plaintes déposées dont 5 classées sans suite et 1 sera jugée au mois de septembre : les moyens de la justice sont limités<sup>1</sup>.

Par ailleurs, les méthodes de nettoyages sont complexes et très coûteuses pour les monuments, pour lesquels il faut recourir à des équipes spécialisées dans la préservation du patrimoine, faute de quoi on risque de davantage dégrader le monument par l'opération de détagage, d'où la complexité d'intervention sur les statues, ou le monument Burdeau par exemple.

Suite à ces interventions, un échange a eu lieu avec la salle. Un habitant se décrivant comme amoureux du patrimoine et à l'initiative d'une pétition contre les tags, demande qu'on applique la loi, c'est-à-dire zéro expression sur les murs, et qu'on mette en œuvre les moyens nécessaires pour éliminer totalement les tags. Un autre habitant exprime un point de vue différent en demandant qu'on explore des pistes pour développer le street art. Julie Vaslin répond sur les politiques d'effacement que l'intervention sur les bâtiments privés ne va pas de soi, et suggère une piste de soutien de la DRAC aux politiques d'effacement au nom de la préservation du patrimoine ; quant à la brigade anti tag, elle a existé à Paris sur les réseaux ferrés, mobilisant des moyens importants qui ont permis d'aboutir, après 10 ans d'enquête, à un grand procès à Versailles : cela demeure exceptionnel.

Un habitant déplore que le site UNESCO soit dégradé par les inscriptions sauvages. Un habitant estime que les tags et graffiti font partie de l'âge du quartier et n'ont rien à voir avec les questions de sécurité. Jérôme Catz donne des exemples de traitement différencié dans des villes comme New York qui a appliqué la « politique de la vitre brisée » d'effacement systématique et de répression ; et Philadelphie qui, à l'inverse, a développé le « mural art program » pour recouvrir la ville de fresques. A Grenoble, la Ville a mis en place un process pour préserver les œuvres de street art.

Un commerçant regrette que les tags donnent une mauvaise image au quartier et craint les répercussions sur son activité économique. Un autre propose de faire une meilleure communication autour du contrat « Façades nettes ».

A la fin des échanges, Mathilde Cortinovis, 1<sup>ere</sup> adjointe à la Maire du 1<sup>er</sup>, conclut en rappelant les actions menées par la ville de Lyon et de la mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement, qui ne sont pas toujours visibles mais qui sont bel et bien faites. Par exemple, la statue Burdeau qui ne peut pas être détaguée via Façades Nette car cela l'endommagerait, mais par une personne spécialiste en restauration d'œuvre d'art. Les manifestations ayant touché beaucoup d'œuvres lyonnaises, la liste d'attente est malheureusement très longue. De plus, une convention vient d'être établie entre la Ville et la Métropole pour faciliter le détagage des rives de Saône. Enfin, la mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement est ravie de constater l'engagement des habitant.es pour l'amélioration de notre territoire. L'équipe continuera à travailler avec les conseils de quartier pour identifier des solutions pour réduire les

---

<sup>1</sup> Par ailleurs les infractions peuvent être de différentes catégories : contraventionnelles ou délictuelles ; il est en pratique difficile d'obtenir une condamnation pénale, et les sanctions prononcées sont souvent du travail d'intérêt général ou des amendes de 200 à 300 €. Dans de rares cas des réparations sont versées à la Ville pour des montants de 200 à 300€ également. En général s'il n'y a pas flagrant délit l'affaire est classée sans suite.



graffitis : végétalisation des murs, murs peints (par exemple : réflexion en cours sur le mur de l'école Doisneau rue Bouteille ; sur le garage Carmélites ... ).